

RÉSUMÉ - 10^e FED - BELIZE

Le présent document de stratégie pays (DSP) définit le cadre qui régira la coopération de l'UE avec le Belize pendant la période 2008-2013.

La menace la plus grave qui continue de peser sur l'ambition que nourrit le Belize d'offrir à son peuple un niveau de vie plus élevé est l'incidence de la pauvreté, qui est aggravée par les importants ajustements réalisés au niveau des ressources dans le secteur d'exportation de produits agricoles. C'est la raison pour laquelle le gouvernement du Belize s'est engagé à adopter une approche du développement rural qui repose sur une base très large, en affectant des ressources spécifiques à la lutte contre la pauvreté, et à soutenir les efforts déployés par les populations marginalisées pour s'intégrer à la vie économique.

La stratégie de réponse de la CE résulte d'un processus de consultation entre des représentants du gouvernement du Belize, de la société civile et du secteur privé. Cet échange, qui a eu lieu lors de deux (2) ateliers, a permis de cerner les problèmes économiques et sociaux auxquels le Belize est confronté, d'analyser les programmes actuellement mis en œuvre par d'autres partenaires de la coopération au développement et de se concentrer sur les domaines dans lesquels la CE bénéficie d'avantages comparatifs dans ses programmes d'assistance réalisés au Belize.

Le domaine de concentration de la stratégie d'appui communautaire en faveur du Belize sera la lutte contre la pauvreté ainsi que le renforcement des institutions et des capacités, dans le cadre d'une approche de développement rural en deux volets comprenant: a) des interventions au niveau local (district, communauté et groupe) visant à promouvoir un développement des entreprises rurales qui soit déterminé par les forces du marché; b) des interventions stratégiques en matière d'infrastructures visant à créer un environnement favorable au développement rural.

Le domaine de concentration de l'intervention de la CE est la lutte contre la pauvreté dans le cadre du développement rural intégré.

Le programme indicatif de 11,8 millions d'euros est ventilé comme suit:

Domaine de concentration - enveloppe A	85 %, soit 10 millions d'euros
Domaine hors concentration	15 %, soit 1,8 million d'euros
Total général	100 %, soit 11,8 millions d'euros